

Blanquer confirme l'interdiction du portable à l'école et au collège à la rentrée 2018

Paris, 10 déc. 2017 (AFP) -

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a confirmé dimanche l'interdiction à la rentrée 2018 du téléphone portable pour les élèves des écoles et collèges, mesure qui figurait dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron.

"Est-ce qu'on va interdire les téléphones portables dans les écoles et les collèges? Réponse : oui", a déclaré M. Blanquer, invité du "Grand jury" RTL-Le Figaro-LCI.

Cette mesure entrera en vigueur "à la rentrée 2018", "nous sommes en train de travailler sur cette question pour les modalités", a-t-il ajouté. En septembre, il avait évoqué pour ce faire "des casiers qui ferment".

"Parfois vous pouvez avoir besoin du téléphone portable pour des usages pédagogiques (...) pour des situations d'urgence, donc il faut qu'ils soient en quelque sorte confinés", a déclaré dimanche le ministre, soulignant qu'un tel bannissement du portable "existe déjà" dans certains établissements : "il y a des collèges qui réussissent à le faire". Au-delà du seul cadre scolaire, dans un "message de santé publique qui concerne les familles", il a souligné qu'il est "bon" que les enfants "ne soient pas devant trop, voire pas du tout, devant les écrans avant l'âge de sept ans".
spe/bfa/bma

Afp le 10 déc. 17 à 13 40.